

ORDINATEUR PORTABLE EN BTS

L'utilisation de l'environnement informatique et numérique est incontournable et obligatoire pour tous les étudiants de BTS Tertiaires. Beaucoup d'entre vous, êtes munis de votre propre ordinateur portable dès l'entrée en enseignement supérieur.

A compter de la rentrée 2021, afin de permettre davantage de souplesse et de qualité dans votre préparation (autonomie), il est proposé à celui qui ne possède pas d'ordinateur portable personnel, la possibilité de louer un pc portable pour la durée de ses études en BTS, au prix mensuel de 10€.

Les modalités de location sont :

Première année BTS 10€/mois, soit 120€ (3 septembre 2021 au 31 août 2022)

Deuxième année BTS 10€/mois, soit 100€ (3 septembre 2021 au 30 juin 2022)

Un contrat de location sera établi. Un chèque de caution de 500€ sera demandé et encaissé en cas de non-restitution ou dégradation. Les étudiants boursiers pourront bénéficier d'une réduction du tarif de location (sur présentation du justificatif « Attribution définitive de bourses CROUS »).

Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de vous faire connaître rapidement auprès du secrétariat du Pôle Eco-gestion : pes@ensemble-montplaisir.org

Les étudiant sous statut apprenti ne sont pas concernés par ce dispositif. En revanche, ils ont la possibilité de faire une demande auprès de la Région pour le financement d'un pc portable.